



Assemblée générale

Distr. générale
29 décembre 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février-1^{er} avril 2022

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement

Réunion-débat sur le thème « Le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme : bonnes pratiques, défis et voie à suivre »

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 42/7 du Conseil des droits de l'homme. On y trouvera un résumé de la réunion-débat de haut niveau organisée à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, qui s'est tenue le 29 septembre 2021, pendant la quarante-huitième session du Conseil. Y figurent également les conclusions tirées de la réunion-débat en ce qui concerne le renforcement de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme pour les jeunes.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/137 du 19 décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, qui met en lumière l'importance fondamentale de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme pour la promotion, la protection et la réalisation effective de tous les droits de l'homme.
2. Comme suite à sa résolution 42/7, le Conseil des droits de l'homme a organisé, à sa quarante-huitième session, le 29 septembre 2021, une réunion-débat de haut niveau ayant pour thème « Le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme : bonnes pratiques, défis et voie à suivre »¹. Les discussions ont été axées sur l'éducation aux droits de l'homme destinée aux jeunes, l'objectif étant de créer des synergies avec les initiatives pertinentes de l'ONU et en consultation avec le pôle pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme².
3. La réunion-débat était présidée par la Présidente du Conseil des droits de l'homme, Nazhat Shameem Khan. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la Sous-Directrice générale pour l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, Jayathma Wickramanayake, ont fait des déclarations en ouverture des débats. Les intervenants étaient : Simona Kustec, Ministre slovène de l'éducation, des sciences et des sports ; Gwendolyn Ll. Pimentel-Gana, Commissaire de la Commission philippine des droits de l'homme ; Vernor Muñoz Villalobos, membre du conseil d'administration de l'Universidad Estatal a Distancia de Costa Rica ; Irfaan Mangera, responsable du programme des jeunes activistes à la Fondation Ahmed Kathrada en Afrique du Sud.
4. Des représentants de 22 États, de l'Union européenne, de deux institutions des droits de l'homme et de quatre organisations non gouvernementales (ONG) ont participé aux débats qui ont suivi.

II. Résumé des déclarations liminaires

5. Dans sa déclaration liminaire, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme a rappelé qu'en adoptant la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, les États Membres avaient affirmé haut et fort que l'éducation et la formation aux droits de l'homme étaient une priorité pour la communauté internationale et pour tous les États. La Déclaration a réaffirmé qu'il incombait aux États de promouvoir et de garantir l'éducation et la formation aux droits de l'homme et de créer un environnement sûr et propice à l'engagement de tous les acteurs concernés, y compris les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile, les institutions nationales des droits de l'homme et le secteur privé.
6. La Haute-Commissaire a déclaré que l'éducation aux droits de l'homme donnait aux individus les connaissances, les compétences et les attitudes qui leur permettaient d'identifier, de faire valoir et de défendre les droits de l'homme, qu'elle encourageait la réflexion critique et offrait des solutions fondées sur les valeurs associées aux droits de l'homme pour relever les défis mondiaux, notamment la discrimination et les discours de haine, la pauvreté, les conflits, la violence, les inégalités de toutes sortes et la triple crise environnementale des changements climatiques, de la pollution et de la perte de la biodiversité, et qu'elle répondait aussi à la nécessité vitale, pour les sociétés, de se réinventer pour combattre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et s'en relever dans une optique de durabilité et de résilience.

¹ Voir <https://media.un.org/asset/k1k/k1ku898bsy>.

² Le pôle est un groupe interrégional auquel participent le Brésil, le Costa Rica, l'Italie, le Maroc, les Philippines, le Sénégal, la Slovénie et la Thaïlande et dont l'objectif est de promouvoir les questions d'éducation et de formation aux droits de l'homme au sein du Conseil des droits de l'homme, notamment en parrainant des résolutions relatives à cette question, telles que la résolution 42/7.

7. La Haute-Commissaire a souligné que centrer la réunion-débat sur l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes allait dans le sens de l'importance croissante que l'ONU accordait à la contribution de la jeunesse à la réalisation des droits de l'homme. Elle a attiré l'attention sur la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse³, ainsi que sur la quatrième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (2020-2024), qui est consacrée à la jeunesse. Elle a affirmé que donner accès à l'éducation aux droits de l'homme aux jeunes, à l'âge où ils construisent leur système de valeurs et commencent à explorer le sens de l'appartenance à une communauté et à une société, pourrait contribuer grandement à la formation et au renforcement de leur conscience militante. Elle a ajouté que de nombreux jeunes avaient des connaissances et des compétences et portaient par leur attitude les valeurs de respect, d'égalité, de justice et de solidarité, et qu'ils en agissaient déjà en tant que force motrice, brisant les barrières et montrant la voie en exigeant un changement institutionnel et politique pour une planète juste et durable.

8. Alors que les mesures et organismes visant à promouvoir la jeunesse se multipliaient aux niveaux international, régional et national, la Haute-Commissaire a réaffirmé qu'il était essentiel que les jeunes soient les protagonistes de l'élaboration des politiques et des programmes qui les concernaient. Plus encore que l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes, il fallait promouvoir l'éducation aux droits de l'homme pour, avec et par les jeunes.

9. Dans sa déclaration liminaire, la Sous-Directrice générale pour l'éducation de l'UNESCO a souligné qu'éduquer signifiait bien plus que simplement préparer les individus au monde du travail, et que l'éducation devait leur donner les compétences, les valeurs et l'attitude voulus pour qu'ils respectent les droits de l'homme, s'emploient à améliorer le bien-être et façonnent des sociétés plus justes. À l'heure où 1,8 milliard de jeunes à travers le monde étaient touchés par la pandémie de COVID-19, il était urgent de s'appuyer sur l'éducation aux droits de l'homme pour construire des sociétés et des économies plus équitables, plus durables et plus inclusives, qui soient résilientes face à la crise. La Sous-Directrice générale a encouragé les participants à saisir l'occasion qu'offrait la situation actuelle pour repenser l'éducation et renouveler l'élan vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, à l'heure où les pays entreprenaient de reconstruire en mieux, en cessant de voir les jeunes comme de simples bénéficiaires et en leur donnant un rôle central. Elle a appelé de ses vœux la participation à part entière des jeunes dans les décisions qui auraient un impact sur leur vie.

10. La Sous-Directrice générale a également mis en lumière les travaux que menait l'UNESCO dans le cadre de la quatrième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, l'UNESCO soutenait l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes dans des contextes formels et non formels, dans le but de promouvoir un sentiment d'appartenance à une humanité commune, indispensable si l'on souhaitait répondre aux défis mondiaux et atteindre les objectifs inscrits au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tout en témoignant de la ferme détermination de l'UNESCO, elle a redit l'importance d'une participation multipartite du système des Nations Unies à l'action en faveur de l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes.

11. L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a déclaré que l'éducation et la formation aux droits de l'homme étaient au cœur de la stratégie du Secrétaire général pour la jeunesse, qui contenait une feuille de route de l'action que les Nations Unies et leurs partenaires pourraient mener avec et pour les jeunes. Elle a fait référence à l'éducation « sur », « par » et « pour » les droits de l'homme, comme énoncé dans la Déclaration, réaffirmant son importance pour l'avènement d'un monde dans lequel chaque jeune puisse exercer pleinement ses droits de l'homme et reconnaissant la capacité d'action, la résilience et la contribution positive des jeunes en tant qu'agents du changement. L'Envoyée a néanmoins alerté les participants sur le fait que les jeunes étaient systématiquement tenus à l'écart de la plupart des processus décisionnels qui détermineraient si le monde pourrait ou non surmonter les crises actuelles qui affectaient la vie des jeunes du monde entier, de la pandémie de COVID-19 à la crise climatique et aux conflits qui en découlaient, en passant

³ « Jeunesse 2030 : Travailler avec et pour les jeunes » (2018).

par la montée des inégalités et de la discrimination. Pour remédier à cet état de fait, il importait de renforcer la solidarité avec les jeunes du monde entier en assurant leur participation significative, diversifiée et efficace dans tous les domaines aux niveaux local, national, régional et mondial, y compris dans les instances onusiennes.

12. L'Envoyée a évoqué ses rencontres, en ligne et hors ligne, avec des jeunes qui lui avaient dit que l'éducation était un domaine auquel ils attachaient la plus grande importance. Les jeunes réclamaient une éducation universelle, de qualité, adaptée aux besoins et inclusive, qui promeuve l'égalité entre les sexes, accélère l'action climatique et soit basée sur les droits de l'homme. Elle a conclu en soulignant qu'il fallait écouter les jeunes et travailler avec eux pour faire en sorte qu'ils reçoivent une éducation de qualité, et en mettant en avant le rôle capital de l'éducation informelle et de l'éducation par les pairs entre jeunes dans la promotion des droits de l'homme.

III. Contributions des intervenants

13. La Ministre slovène de l'éducation, des sciences et des sports a affirmé le ferme engagement de son pays à promouvoir le respect des droits de l'homme par l'éducation et l'apprentissage. Elle a souligné qu'il était essentiel de comprendre les droits de l'homme et de s'engager à les défendre si l'on voulait instaurer des sociétés sûres, égalitaires et durables, en particulier dans les temps de crise tels que la pandémie actuelle. Elle a également indiqué que si elle était intégrée à un enseignement de qualité, l'éducation aux droits de l'homme donnait aux jeunes les moyens de modeler leur présent et leur avenir pour voir advenir une société inclusive et durable fondée sur le respect, la valorisation de la diversité et la justice.

14. La Ministre a décrit comment les technologies de l'information et des communications pouvaient être mises à profit pour promouvoir l'éducation aux droits de l'homme dans le monde. Dans le cadre de la présidence tripartite du Conseil de l'Union européenne⁴, la Slovénie avait plaidé en faveur de l'accélération de la transition numérique et de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'éducation, dans le respect des droits de l'homme, de la dignité humaine et des règles et responsabilités garants d'une utilisation appropriée. La Ministre a souligné qu'il importait d'offrir un accès égal aux outils éducatifs numériques à l'ensemble des élèves et des enseignants. Elle a salué les travaux du Conseil de l'Europe et de l'Organisation de coopération et de développement économiques dans ce domaine et a encouragé les États et les organisations internationales à coopérer encore davantage pour promouvoir la culture numérique dans le cadre de l'éducation aux droits de l'homme.

15. La Commissaire de la Commission des droits de l'homme des Philippines a décrit les stratégies qui guidaient les travaux de la Commission dans son programme d'éducation des jeunes aux droits de l'homme. La Commission avait collaboré avec le Département de l'éducation pour que les droits de l'homme soient intégrés aux programmes scolaires nationaux et pour publier un manuel pédagogique sur l'enseignement des droits de l'homme. Elle avait dispensé, à l'intention des responsables concernés, des sessions de formation sur divers sujets, notamment le harcèlement, la violence sexuelle et sexiste et la protection de l'enfance, en vue d'améliorer la protection, le respect et la réalisation des droits des jeunes. Elle avait également mené des actions pour sensibiliser les jeunes aux droits de l'homme, notamment aux droits à la santé mentale, à la participation et à l'égalité d'accès aux outils numériques, afin qu'ils puissent jouer un rôle plus actif dans la société. La Commissaire a fourni des exemples d'activités en ligne d'éducation aux droits de l'homme mises en place par la Commission, comme la Human Rights Academy et le Human Rights Historical Online Teaching Spot (HOT Spot), un musée virtuel de l'histoire des droits de l'homme aux Philippines. Elle a également mentionné que la Commission avait recours aux médias sociaux dans le cadre de ses actions d'éducation aux droits de l'homme.

16. La Commissaire a souligné qu'il importait que la société dans son ensemble soit associée à l'effort d'éducation aux droits de l'homme. Elle a déclaré que, bien que les obligations en matière de droits de l'homme incombent au premier chef à l'État, le concours

⁴ La Slovénie, l'Allemagne et le Portugal ont assuré ensemble la présidence tripartite du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021.

des médias, des entreprises et d'autres acteurs non traditionnels était indispensable pour faire de l'éducation aux droits de l'homme une réalité. Par exemple, la Commission avait réussi à donner un plus large écho à son message en créant des centres d'éducation aux droits de l'homme ayant pour mission de faire entrer les droits de l'homme dans les programmes scolaires et de mener des activités de sensibilisation et de recherche. Il existait 60 centres dans le pays, grâce auxquels la Commission disposait d'un réseau d'étudiants qui œuvraient à la promotion des droits de l'homme sur les campus. La Commission avait également travaillé avec des organisations confessionnelles et des organisations de la société civile. Le Commissaire a conclu en soulignant combien il importait de mener une action proactive et démocratique pour faire des jeunes des partenaires de l'éducation aux droits de l'homme.

17. Vernor Muñoz Villalobos, membre du conseil d'administration de l'Universidad Estatal a Distancia de Costa Rica, a affirmé que grâce aux efforts déployés ces trente dernières années pour faire progresser l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation formelle, il n'y avait jamais eu sur terre autant de personnes instruites qu'aujourd'hui. L'éducation aux droits de l'homme offrait une solution aux problèmes chroniques que connaissait le monde, notamment à la violence et aux dommages causés à l'environnement. L'éducation aux droits de l'homme, qu'elle soit dispensée dans un cadre formel ou non formel, jouait un rôle fondamental en permettant que tous les droits de l'homme soient compris et exercés dans la vie quotidienne et en contribuant à la prévention de la violence et des conflits et à la promotion du développement durable. M. Muñoz Villalobos a déclaré que l'éducation ne se limitait pas à l'enseignement scolaire formel et englobait le droit à une éducation de qualité ainsi que toute une série d'expériences de vie et de processus d'apprentissage permettant aux enfants de développer leur propre personnalité, leurs talents et leurs capacités, et de vivre une vie pleine et satisfaisante au sein de la société, ainsi que l'avait indiqué le Comité des droits de l'enfant⁵. S'agissant des jeunes en particulier, une éducation de qualité devait aussi inclure des enseignements qui leur apprendraient à coexister pacifiquement avec les autres et à participer concrètement aux processus décisionnels, ce qui restait à faire.

18. M. Muñoz Villalobos a recommandé d'accorder une attention particulière au contexte dans lequel se déroulaient les processus éducatifs. Selon lui, les droits de l'homme ne pouvaient s'apprendre que par l'exemple et un environnement propice à l'apprentissage des droits de l'homme devait être exempt de toute discrimination de quelque nature que ce soit et accorder une attention particulière aux personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité. Chacun, y compris les femmes, les personnes handicapées et les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres et les intersexes, devait pouvoir exercer ses droits et ses libertés fondamentales, participer activement aux processus d'apprentissage et faire entendre sa voix. M. Muñoz Villalobos a déclaré que, comme l'avait illustré la pandémie, ce qui touchait une personne pouvait toucher tout le monde, et la meilleure façon de prendre soin de soi était de prendre soin des autres, en s'éduquant aux droits de l'homme et en mettant ces droits en pratique au quotidien.

19. La réunion s'est poursuivie avec la projection d'un documentaire sur le travail d'éducation aux droits de l'homme mené par le responsable du programme des jeunes militants à la Fondation Ahmed Kathrada (Afrique du Sud), Irfaan Mangera. Le documentaire présentait le contexte des droits de l'homme en Afrique du Sud, où le racisme restait très répandu – un héritage de l'apartheid, système d'exclusion qui avait divisé la population en communautés, et dont la famille de M. Mangera avait elle aussi souffert. Les jeunes sud-africains continuaient d'être exclus de l'économie et écartés des postes de pouvoir, ce qui les empêchaient de se procurer les produits de première nécessité indispensables pour jouir d'un niveau de vie suffisant. Dans ce contexte, M. Mangera, lui-même jeune militant, soulignait combien il importait que la jeune génération soit porteuse d'une solidarité fondée sur le respect des droits de l'homme. Il voyait dans l'éducation aux droits de l'homme un socle fondamental à partir duquel tout un chacun pouvait œuvrer à développer une compréhension commune fondée sur l'égalité, la justice et l'équité.

20. Entre autres activités, la fondation dirigée par M. Mangera organisait des ateliers de lutte contre le racisme utilisant des supports pédagogiques inspirés des leçons de vie d'Ahmed Kathrada, organisait des visites historiques visant à sensibiliser les visiteurs à

⁵ Comité des droits de l'enfant, observation générale n° 1 (2001).

l'histoire passée et à faire naître des débats autour de questions d'actualité, et créait des clubs de jeunes au sein des différentes communautés sud-africaines, dans le but de façonner une génération engagée en faveur du changement et du développement. Grâce à ce travail éducatif, les jeunes avaient commencé à s'organiser et à mobiliser leurs pairs en faveur des droits de l'homme, à faire campagne pour l'accès à l'éducation, à se rassembler pour protéger les gens et leurs moyens de subsistance contre les attaques xénophobes et à participer à la tenue d'élections libres et régulières en Afrique du Sud, ainsi qu'à en contrôler le bon déroulement. L'éducation aux droits de l'homme offrait un cadre pour donner aux jeunes les moyens de participer activement à la société.

IV. Résumé des débats

21. Ont pris la parole, au cours des débats qui ont suivi, des représentants de l'Arabie saoudite, de l'Azerbaïdjan, du Brésil (au nom du pôle pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme), du Burkina Faso (au nom du groupe des États francophones), du Cambodge, du Costa Rica (au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay), de l'Égypte (au nom du groupe des États arabes), des États-Unis d'Amérique, de l'Iraq, d'Israël, de la Libye, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Népal, du Niger, des Philippines, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine, du Sénégal et du Togo, ainsi que de l'Union européenne.

22. La Haute-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie et un représentant de la Commission indienne des droits de l'homme ont également participé aux débats.

23. Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également pris la parole : Amnesty International (au nom d'Amnesty International et de Soka Gakkai International), Center for Global Nonkilling, Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme et le Congrès juif mondial.

A. Observations d'ordre général

24. Les représentantes et représentants ont accueilli avec satisfaction la tenue de la réunion-débat et ont reconnu que celle-ci offrait une excellente occasion de faire le point sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées jusqu'alors dans la mise en œuvre de la Déclaration ainsi que trouver de nouvelles pistes et de nouveaux angles possibles pour une mise en œuvre plus efficace aux niveaux local, national, régional et international. De nombreux représentants ont souligné que l'éducation aux droits de l'homme contribuait à faire émerger une culture universelle des droits de l'homme et ont affirmé qu'il importait de garantir le droit à l'éducation aux droits de l'homme tel qu'il était énoncé dans la Déclaration, qui stipule que chacun a le droit de détenir, de rechercher et de recevoir des informations sur les droits de l'homme et doit avoir accès à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme (art. 1^{er} (par. 1)).

25. Les représentants ont affirmé que l'éducation aux droits de l'homme était une composante essentielle du droit à l'éducation, ainsi que l'énonçaient divers instruments et cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'éducation, comme le Programme 2030 pour le développement durable⁶. Ils ont également constaté que le dixième anniversaire de la Déclaration tombait à un moment où les sociétés étaient confrontées à d'énormes défis quant à l'exercice des droits de l'homme, notamment le droit à l'éducation. Les représentants

⁶ La cible 4.7 des objectifs de développement durable est libellée comme suit : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. ».

ont exhorté les États Membres à poursuivre leurs efforts visant à garantir le droit à l'éducation de tous les enfants sans discrimination.

26. Des représentants ont fait référence à la définition de l'éducation aux droits de l'homme figurant à l'article 2 de la Déclaration, qui faisait mention d'une éducation « sur », « par » et « pour » les droits de l'homme. L'éducation aux droits de l'homme devait permettre d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour faire respecter les droits de l'homme et devait également être dispensée dans le respect des droits tant des enseignants que des apprenants, sur la base des principes d'égalité, d'inclusion et de non-discrimination. S'agissant de la méthodologie, certains représentants ont souligné que les efforts d'éducation et de formation aux droits de l'homme devaient s'appuyer sur des méthodes participatives, fondées sur la pratique, tenant compte des questions de genre et adaptées au contexte, et porter une attention particulière aux apprenants en situation de vulnérabilité et d'exclusion. Certains ont également mentionné la nécessité de renforcer la capacité des éducateurs et d'autres professionnels à répondre aux besoins particuliers de ces apprenants en situation de vulnérabilité ou d'exclusion.

27. Les représentants ont encouragé tous les secteurs de la société à participer à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, conformément à l'article 3 de la Déclaration, qui dispose que l'éducation et la formation aux droits de l'homme s'inscrivent dans une démarche qui dure toute la vie et concerne tous les âges et tous les segments de la société, à tous les niveaux. Certains représentants ont également saisi l'occasion pour appeler les États et tous les acteurs concernés à redoubler d'efforts pour promouvoir plus largement et mettre en œuvre efficacement la Déclaration.

B. Rôle de l'éducation aux droits de l'homme dans la réponse aux problèmes mondiaux

28. De nombreux représentants ont souligné l'importance que revêtait l'éducation aux droits de l'homme face aux défis auxquels l'humanité était confrontée, tels que les inégalités, les conflits, l'extrémisme violent, les changements climatiques et la pandémie de COVID-19. La crise sanitaire actuelle avait fait émerger de très nombreux nouveaux problèmes. Au-delà de ses incidences directes sur le droit à la santé, à l'éducation, à l'emploi et à un niveau de vie suffisant, la pandémie alourdissait le poids de la dette et entraînait un risque de stagnation ou de déclin économique, creusant encore les disparités économiques entre États et dans les États, des disparités qui, si l'on n'y remédiait pas, pourraient provoquer de nouvelles guerres et de nouveaux conflits internes. L'éducation aux droits de l'homme était une stratégie efficace face à ces défis, car elle donnait aux individus le moyen d'analyser les problèmes à travers le prisme des droits de l'homme et de chercher des réponses et des solutions fondées sur les principes qui sous-tendent ces droits.

29. Les discours de haine, que la pandémie avait exacerbé, conduisaient aussi à une plus grande polarisation des sociétés, nourrissant l'extrémisme et menaçant la paix. Le représentant du Congrès juif mondial a relevé que la pandémie avait entraîné des difficultés particulières pour les minorités religieuses et ethniques. La montée de l'antisémitisme sapait la cohésion sociale et entraînait violences physiques et préjudices psychologiques. Il était donc capital de donner aux gens les moyens de rejeter ces discours de haine. Comme l'ont dit plusieurs représentants, l'éducation aux droits de l'homme pouvait aider à lutter contre la discrimination et toutes les formes de haine, les stéréotypes et les préjugés, et ouvrir la voie à un avenir juste, équitable et pacifique.

C. Éducation aux droits de l'homme pour les jeunes

30. De nombreux représentants ont souligné que les jeunes étaient les premiers maîtres d'œuvre dans la construction de l'avenir. La planète comptait plus de jeunes que jamais et 90 % de ces jeunes vivaient dans des pays en développement, où ils représentaient une grande partie de la population. À titre d'exemple, le représentant du Burkina Faso a indiqué que dans son pays, les jeunes représentaient 77 % de la population. Compte tenu de cela, les représentants se sont accordés à dire que les jeunes étaient une force importante, qui

contribuerait à la réalisation des droits de l'homme et à l'instauration d'un développement durable, et que sans la participation véritable de l'ensemble des acteurs, et des jeunes en particulier, il serait impossible de faire émerger une société juste, pacifique et durable. Partout dans le monde, les jeunes étaient les moteurs du changement et s'étaient levés pour exiger des actions en faveur du respect des droits de l'homme. Pourtant, ils continuaient de se heurter à de nombreux problèmes, comme la discrimination ou les restrictions arbitraires de la liberté d'expression, de réunion et d'association, pour ne citer que ceux-là. Dans ce contexte, des représentants ont souligné qu'en dispensant aux jeunes une véritable éducation aux droits de l'homme, on leur donnerait les moyens de faire valoir ces droits, on formerait une génération déterminée à respecter et à défendre les droits d'autrui, et on donnerait aux jeunes les moyens de prendre part aux affaires publiques et aux processus démocratiques de prise de décision.

31. M. Mangera a évoqué le travail d'éducation aux droits de l'homme qu'il menait dans le cadre de la Fondation Ahmed Kathrada dans le but de développer un sens de la communauté et de la solidarité chez les jeunes. Il a expliqué que les éducateurs éveillaient la conscience des jeunes en les emmenant visiter des sites historiques qui avaient été le théâtre de violations des droits de l'homme, afin qu'ils puissent témoigner des injustices commises dans le passé plutôt que d'en prendre connaissance dans un manuel scolaire. Grâce aux programmes mis en place par la Fondation, les jeunes s'étaient organisés à l'échelle locale pour demander des comptes aux élus, protéger les personnes contre les attaques xénophobes, protéger l'environnement, lutter contre la discrimination et promouvoir l'accès aux services de santé mentale, entre autres projets. M. Mangera a défendu l'idée que les écoles et les communautés devaient devenir des espaces où l'éducation aux droits de l'homme était développée pour, avec et par les jeunes. Il a également souligné qu'il fallait donner aux jeunes les rênes du changement en leur ouvrant accès à davantage d'espaces de parole, de causes et de processus décisionnels. Lorsque les jeunes pouvaient participer véritablement à la vie de la société, alors leurs actions étaient visibles et leurs voix et leurs aspirations étaient entendues et pouvaient imprimer un réel changement.

32. D'autres représentants ont fait écho à ce point de vue en affirmant que l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes ne pouvait être efficace que si les jeunes y participaient en tant que leaders et partenaires clefs. Le représentant d'Amnesty International a dit qu'il fallait que ce soit les jeunes qui pilotent la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'éducation aux droits de l'homme, en s'intéressant essentiellement aux principaux problèmes en lien avec les droits de l'homme qui avaient des conséquences sur leur vie présente et future, notamment ceux que la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques exacerbent. L'échange de connaissances entre pairs devait être encouragé, car les jeunes étaient les mieux placés pour mobiliser leurs semblables, notamment ceux qui étaient en situation d'exclusion ou de vulnérabilité, et pour tirer parti de la diversité de leurs expériences. Leah C. Tanodra-Armamento, de la Commission des droits de l'homme des Philippines, a souligné qu'il fallait mobiliser davantage de jeunes éducateurs spécialisés dans les droits de l'homme et leur donner des moyens d'action. Le représentant de l'Union européenne a signalé que 2022 avait été déclarée Année européenne de la jeunesse, pour mettre à l'honneur celles et ceux qui se dévouent pour les autres, notamment en tant que jeunes éducateurs et formateurs aux droits de l'homme.

33. Des représentants ont également attiré l'attention sur le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, présentant en particulier sa quatrième phase (2020-2024), consacrée à la jeunesse, comme une bonne occasion d'intensifier les moyens et responsabilités donnés aux jeunes de créer des sociétés plus inclusives, plus diverses et plus pacifiques, fondées sur le respect des droits de l'homme, et de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont encouragé les États Membres et tous les acteurs concernés à renforcer la mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme. Le représentant du Brésil, s'exprimant au nom du pôle pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme, a demandé l'appui des États Membres et des autres parties prenantes pour que des résolutions sur le sujet soient présentées entre 2022 et 2024.

D. Éducation et formation aux droits de l'homme à l'échelle nationale

1. Plans, politiques et mesures connexes

34. De nombreux représentants ont communiqué des informations sur les stratégies et politiques nationales d'éducation aux droits de l'homme mises en place dans leur pays, dont certaines ciblaient spécifiquement les jeunes. Au Burkina Faso, l'éducation et la formation aux droits de l'homme pour les jeunes était l'un des axes stratégiques de la politique en matière de justice et de droits de l'homme pour la période 2018-2027. Pour mettre en œuvre la quatrième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, le Gouvernement avait adopté un plan d'action national sur l'éducation aux droits de l'homme pour la période 2020-2024. Ce plan d'action prévoyait des activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme s'adressant à un certain nombre de groupes cibles, notamment les organisations de la jeunesse.

35. Au Népal, le cinquième plan d'action national pour les droits de l'homme, qui couvrait la période 2020-2025, accordait une grande importance à l'éducation aux droits de l'homme. Les programmes mis en œuvre visaient à mieux faire connaître certaines questions relatives aux droits de l'homme, notamment les pratiques traditionnelles néfastes, la violence fondée sur le genre et la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste ou sur tout autre motif, et s'adressaient aux fonctionnaires, aux enseignants, aux responsables de l'application des lois, aux services de sécurité, aux organes quasi-judiciaires et aux jeunes, entre autres. Au Maroc, l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes faisait partie des objectifs du Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'homme (2018-2021), qui prévoyait des mesures spécifiques afin de faire entrer l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles et les universités. Dans ce contexte, en février 2021, le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et le Conseil national des droits de l'homme avaient signé un accord visant à développer les activités relatives aux droits de l'homme menées dans les écoles et les universités.

36. Parmi les plans nationaux et mesures connexes sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme qui ont été mentionnés, le plan national de la République bolivarienne du Venezuela pour la période 2019-2025 prévoyait notamment de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements d'enseignement et les universités. Au Sénégal, le Gouvernement avait mis en place un comité de pilotage pour l'éducation aux droits de l'homme, qui avait élaboré un plan d'action national, lequel avait été prolongé dans une troisième phase de mise en œuvre. Au Cambodge, le plan stratégique pour l'éducation pour 2019-2023 garantissait une éducation inclusive, diversifiée et de qualité, ainsi que des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous sans discrimination. M. Muñoz Villalobos a souligné qu'il fallait mettre l'accent sur les droits de l'homme non seulement dans les politiques concernant le système éducatif mais aussi dans toutes les autres politiques publiques dans lesquelles il semblait pertinent de le faire. Il a mentionné l'obligation incombant aux États de consacrer des ressources à leur système éducatif et de veiller à ce qu'au moins 4,6 % du produit intérieur brut soit alloué à l'éducation. Il a souligné qu'il importait que toutes les politiques soient non discriminatoires et inclusives, afin qu'elles promeuvent un environnement favorable à l'éducation aux droits de l'homme. À cet égard, il a exhorté les États à accorder une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées, notamment, afin que ces derniers puissent pleinement contribuer au service public, notamment au système éducatif, et y jouer un vrai rôle.

2. Éducation aux droits de l'homme dans des cadres formels

37. Les représentants d'Israël, de la Libye, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Népal, du Niger, des Philippines et de la Slovénie, entre autres, ont fait savoir que l'éducation aux droits de l'homme avait été intégrée dans les programmes scolaires de leur pays. La Ministre slovène de l'éducation, des sciences et des sports a indiqué que, dans son pays, les droits de l'homme avaient été intégrés à l'enseignement de diverses matières, à la fois directement, par exemple dans le cadre des cours d'éducation civique et d'histoire, et indirectement, en incorporant les principes des droits de l'homme partout dans les programmes scolaires. Aux Philippines, des projets de loi visant à approfondir l'éducation aux droits de l'homme dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur étaient en

cours d'examen. À Maurice, depuis 2016, les droits de l'homme étaient enseignés dans les établissements accueillant des élèves ayant des besoins particuliers.

38. Plusieurs représentants ont parlé de supports d'éducation aux droits de l'homme mis au point pour les écoles, notamment un guide pédagogique pour l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles primaires au Burkina Faso. Au Niger, le Ministère de l'éducation nationale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le HCDH, avait produit et actualisé des manuels destinés aux enseignants sur l'éducation aux droits de l'homme à l'école. Pour garantir l'accessibilité des documents relatifs aux droits de l'homme, l'État avait également entrepris de faire traduire dans les langues nationales tous les instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme.

39. En Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, en Mauritanie, au Népal et en République bolivarienne du Venezuela, l'éducation aux droits de l'homme figurait dans les programmes universitaires. Les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie ont mentionné que leurs Gouvernements respectifs avaient collaboré avec le HCDH pour élaborer des programmes de second cycle universitaire consacrés aux droits de l'homme. En République bolivarienne du Venezuela, en 2018, le Bureau du Défenseur du peuple avait créé l'École nationale des droits de l'homme, un établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à la promotion de ces derniers. L'École avait pour mission de dispenser un enseignement à la fois théorique et pratique sur les droits de l'homme, qui montrait l'importance que revêtaient les droits de l'homme dans la vie quotidienne de la communauté et de la société, ainsi que dans les contextes national et international.

3. Éducation aux droits de l'homme dans des cadres informels

40. Plusieurs représentants ont fourni des exemples de projets d'éducation non formelle aux droits de l'homme destinés à divers publics. Conformément à son mandat, la Commission indienne des droits de l'homme avait régulièrement organisé des séminaires, des webinaires, des ateliers et des débats publics et avait financé des projets de recherche, en collaboration avec des instituts publics de formation, des universités et des ONG. Elle avait également élaboré diverses ressources (revues, manuels, directives et bulletins d'information) consacrées aux droits de l'homme.

41. Le représentant égyptien a parlé des initiatives prises dans son pays, notamment des programmes de promotion de la Charte arabe des droits de l'homme. La Haute-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie organisait chaque année une « leçon ouverte sur les droits de l'homme » et, depuis 2017, un total de 27 millions d'élèves et d'étudiants, d'enseignants et de membres du grand public y avaient participé. À Maurice, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies et la police, la Commission nationale des droits de l'homme avait régulièrement organisé des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et aux instruments relatifs aux droits de l'homme à l'intention du grand public.

4. Formation aux droits de l'homme destinée aux professionnels

42. De nombreux représentants ont communiqué des informations sur les programmes nationaux de formation aux droits de l'homme destinés aux fonctionnaires, aux responsables de l'application des lois, aux militaires et aux autres acteurs concernés. Le représentant de l'Arabie saoudite a mentionné le mémorandum d'accord signé en 2014 par son Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de renforcer les capacités nationales en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Dans le cadre de ce mémorandum, plus de 85 programmes et activités de formation destinés aux juges, aux procureurs, aux responsables de l'application des lois et aux représentants des organisations de la société civile avaient été mis en œuvre. Nombre de ces programmes et activités étaient axés sur les instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'État était partie et des débats étaient organisés sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de ces instruments. Le représentant libyen a également donné l'exemple d'un programme de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dispensé dans les écoles de police et les collèges militaires par le Comité national pour le droit international humanitaire.

43. Le représentant des Philippines a parlé du programme commun des Nations Unies sur les droits de l'homme aux Philippines, lancé en juillet 2021. Les mesures et questions suivantes avaient été inscrites au programme commun, dans le but de renforcer les capacités et la coopération technique au service de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le pays : l'adoption de mesures nationales d'enquête et d'établissement des responsabilités ; la collecte de données sur les violations imputées à la police ; le champ d'action de la société civile, la collaboration avec la société civile et la Commission des droits de l'homme ; l'élaboration des rapports aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme ; les stratégies de lutte contre la drogue et contre le terrorisme fondées sur les droits de l'homme. Le représentant a également souligné que la Commission des droits de l'homme, l'institution nationale chargée des droits de l'homme aux Philippines, était un partenaire primordial du programme, du fait du mandat constitutionnel de recherche, d'éducation et d'information qui lui avait été confié dans le but de renforcer le respect des droits de l'homme dans le pays. Le représentant du Népal a déclaré que la Commission népalaise des droits de l'homme avait organisé des sessions de formation aux droits de l'homme destinées aux organes gouvernementaux, aux services de sécurité, aux militants des droits de l'homme et à d'autres parties prenantes. Le plan stratégique du Népal pour la période 2015-2020 mettait l'accent sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

44. Plusieurs représentants ont également mentionné l'élaboration de supports d'éducation aux droits de l'homme destinés à des publics spécifiques. Par exemple, au Burkina Faso, des manuels d'éducation aux droits de l'homme avaient été élaborés à l'intention des fonctionnaires, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des gardiens de prison, entre autres.

5. Utilisation d'outils numériques pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme

45. De nombreux représentants ont expliqué comme leur pays utilisait la technologie pour promouvoir et mettre en œuvre l'éducation et la formation aux droits de l'homme, en particulier depuis le début de la pandémie de COVID-19. Au Togo, par exemple, une série de programmes d'éducation et de formation aux droits de l'homme avait été lancée au format numérique. En mai 2021, le Gouvernement togolais avait lancé une campagne d'information sur la citoyenneté numérique auprès de 1 600 influenceurs. Il avait également lancé un « défi citoyen » invitant les jeunes à produire un contenu artistique autour des droits et obligations énoncés dans la Constitution. Au Cambodge, le Gouvernement avait créé des plateformes numériques qui permettaient au grand public de s'informer sur les droits de l'homme.

46. Le représentant de la République dominicaine a mentionné les efforts déployés pour garantir un accès continu à l'éducation à tous les niveaux, de l'élémentaire à l'université, en mettant à disposition divers outils, plateformes et ressources éducatives en ligne, une attention particulière étant accordée aux étudiants et aux enseignants des communautés vivant dans la pauvreté. Le représentant de l'Arabie saoudite a appelé l'attention sur le mémorandum d'accord conclu par la Commission des droits de l'homme et le Ministère de l'éducation en décembre 2017 dans le but de populariser la culture des droits de l'homme par l'éducation. Il a cité, parmi les activités connexes mises en place par son Gouvernement, le portail éducatif « Watani protects my rights » (« Watani protège mes droits »), qui vise à familiariser les élèves aux questions relatives aux droits de l'homme de manière interactive. En Inde, la Commission nationale des droits de l'homme avait mis au point un cours en ligne sur les droits de l'homme destiné aux étudiants, accessible sur la plateforme d'apprentissage en ligne du gouvernement.

47. Malgré les possibilités qu'offrait l'éducation en ligne, certains représentants ont mis en garde contre les difficultés que posait ce dispositif, notamment parce que l'accès à la technologie n'était pas universel. Le représentant d'Amnesty International a fait remarquer que les millions de personnes qui n'avaient pas accès à la technologie avaient de facto été privées d'accès à l'enseignement. Pour remédier au problème, M^{me} Tanodra-Armamento a suggéré que les États commandent des études analytiques sur la manière de mettre en œuvre une éducation aux droits de l'homme efficace, en particulier compte tenu de la modification considérable du paysage éducatif qu'avait entraînée la pandémie. Une telle initiative pourrait aider les États à concevoir des projets d'éducation et de formation aux droits de l'homme qui soient inclusifs, accessibles et disponibles pour tous.

E. Initiatives régionales et internationales visant à promouvoir l'éducation et la formation aux droits de l'homme

48. Certains représentants ont souligné l'importance des actions de promotion de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme menées aux niveaux régional et international. À titre d'exemple, le représentant du Sénégal a fait référence à l'Agenda 2040 : Favoriser une Afrique digne pour les enfants, dont les grands principes avaient été intégrés à l'Agenda 2063 intitulé « L'Afrique que nous voulons ». L'éducation aux droits de l'homme avait été inscrite dans les aspirations de l'Agenda 2040, qui prévoyait que chaque enfant bénéficie pleinement d'une éducation de qualité. Le représentant de l'Union européenne a mentionné la création du Global Campus of Human Rights, un réseau mondial d'universités au service de l'éducation aux droits de l'homme et de la démocratie. Ce projet phare visait à faire progresser la coopération régionale et mondiale en matière d'éducation aux droits de l'homme.

49. Plusieurs représentants ont souligné l'importance du rôle des institutions régionales dans la promotion et la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme dans les régions concernées. Le représentant égyptien, s'exprimant au nom du Groupe des États arabes, a appelé l'attention sur le travail réalisé par le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe pour diffuser les normes relatives aux droits de l'homme dans la région. Pour conclure, la Ministre slovène de l'éducation, des sciences et des sports a évoqué le rôle particulier que jouaient le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans la promotion de l'éducation aux droits de l'homme en Europe.

50. Plusieurs représentants ont appelé à un renforcement de la collaboration régionale et internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme, guidé par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Ils ont également fait spécifiquement référence au rôle que pouvaient jouer les organisations internationales, notamment le HCDH et l'UNESCO, à l'appui des États Membres dans ce domaine, et ont appelé à un renforcement de la coopération.

V. Conclusions

51. **Dix ans après son adoption, la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme demeure un outil important pour orienter les programmes et processus d'éducation aux droits de l'homme. Au cours du débat, plusieurs représentants ont fait référence à l'article 2 de la Déclaration, dans lequel l'éducation aux droits de l'homme est décrite comme une éducation « sur » les droits de l'homme, mais aussi « par » les droits de l'homme, c'est-à-dire dans un environnement et dans le cadre de processus où les droits de l'homme sont exercés et respectés, et « pour » les droits de l'homme, c'est-à-dire en vue de donner aux personnes les moyens de jouir de leurs droits et de les exercer et de respecter et de défendre les droits d'autrui. Le recours à des méthodologies participatives, pratiques, tenant compte des questions de genre et contextualisées, et portant une attention spéciale aux apprenants en situation de vulnérabilité et d'exclusion, a été particulièrement encouragé. Les participants ont également fait référence à l'article 7 de la Déclaration, qui traite de la responsabilité des États de promouvoir et d'assurer l'éducation et la formation aux droits de l'homme et de créer un environnement sûr et propice à la participation de tous les acteurs concernés. En plus des parties prenantes traditionnelles, les participants ont mentionné les médias, les entreprises et les organisations confessionnelles.**

52. **Les représentants ont souligné l'importance de l'éducation aux droits de l'homme pour les jeunes, en particulier dans le cadre de la quatrième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme pour la période 2020-2024. Ils ont souligné que les jeunes étaient des agents du changement et une force motrice, brisant les barrières et montrant la voie en réclamant un changement institutionnel et politique pour une planète plus juste et durable. Grâce à l'éducation aux droits de l'homme, les jeunes étaient mieux à même de s'engager de manière significative, diversifiée et efficace, de faire valoir, protéger et promouvoir les droits de**

l'homme et de participer activement à la vie de leur communauté et de la société. Les participants ont mentionné à de nombreuses reprises que les jeunes devaient eux-mêmes jouer le rôle de leaders et de partenaires clefs dans la conception et la conduite des projets d'éducation aux droits de l'homme, parce qu'ils étaient les mieux placés pour mobiliser leurs pairs, y compris ceux qui étaient en situation d'exclusion ou de vulnérabilité, et qu'ils pouvaient tirer parti de leur propre expérience. On encourageait donc non seulement l'éducation aux droits de l'homme « pour les jeunes », mais aussi l'éducation aux droits de l'homme « avec et par les jeunes », dans un environnement sûr et propice où les jeunes apprenants pouvaient s'exprimer librement et où ils avaient accès à l'espace public et aux processus décisionnels.

53. La réunion-débat a été l'occasion de passer en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme au niveau national, tant sur le plan de l'élaboration de lois et de politiques que de la mise en place de projets dans des cadres formels et non formels. Les participants ont souligné qu'il fallait poursuivre la coopération régionale et internationale pour tirer parti des bonnes pratiques et maximiser les ressources, nouer de nouveaux partenariats efficaces et attirer des investissements.

54. Un certain nombre d'interventions ont porté sur l'utilisation croissante de la technologie numérique dans l'éducation, et plus particulièrement dans l'éducation aux droits de l'homme. Les participants ont observé que la pandémie de COVID-19 avait été un rappel brutal des inégalités existantes et de leurs conséquences sur les droits de l'homme. Pendant la crise, un grand nombre d'États et d'autres parties prenantes avaient recouru à des outils numériques pour assurer la continuité de l'accès à l'éducation. Malgré les possibilités qu'offrait la technologie, certains participants ont alerté sur le fait que la fracture numérique pouvait exacerber les inégalités et la discrimination, et qu'il importait donc de parvenir à garantir l'égalité d'accès à la technologie, dans l'éducation en général et dans l'éducation aux droits de l'homme en particulier. Il a été suggéré que les États fassent réaliser des études analytiques, à l'échelle nationale, pour déterminer quelle était la meilleure façon de faire pour continuer à dispenser une éducation aux droits de l'homme efficace en dépit des contraintes liées la pandémie, afin d'appuyer l'élaboration d'activités inclusives, accessibles et disponibles pour tous.

55. Les participants ont été très nombreux à souligner que l'éducation aux droits de l'homme avait un rôle crucial à jouer dans la réponse aux problèmes mondiaux actuels, souvent aggravés par la pandémie de COVID-19, tels que les inégalités et la discrimination, les conflits, l'extrémisme violent et les discours de haine, ainsi que la crise environnementale. Les mesures prises pour remédier à ces problèmes devaient mettre à l'honneur et défendre la dignité, l'égalité et les droits de tous. L'éducation aux droits de l'homme était donc une stratégie essentielle pour résoudre ces problèmes et se relever de la pandémie de COVID-19 de manière durable et résiliente. Elle armait les individus des connaissances, compétences et attitudes qui les aideraient à reconnaître, faire valoir et défendre les droits de l'homme de tous. Elle pouvait aussi faire naître une culture d'humanité et de dignité commune - une vision partagée qui servirait de base au vivre ensemble solidaire, à la cohésion sociale et à la paix, favoriserait l'inclusion et la participation et ferait avancer la réalisation des objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté.